



LE CANARD DÉCHAÎNÉ

libre ensemble



SOMMAIRE

- P1 : L'UNSA ne signera pas !
- P2 : Témoignages
- P3 : Structure de rému
- P4 : Candidats UNSA

Directrice de publication
Dominique TABARIE

Conception
Samuel CASULA



Ont Participé
à ce numéro

L'équipe UNSA

Contacts :

Didier BRETON
06-60-93-44-95
Richard CASELLI
06-86-41-82-52

L'UNSA ne signera pas !

A l'**UNSA**, ce sont les adhérents qui décident si nous signons ou pas un accord.

Ils ont été sondés et voici le résultat net et sans appel :

97 % CONTRE la signature

2 % POUR la signature

1 % NEUTRE

Malgré une désapprobation générale et le fait que l'**UNSA** ne signe pas, ces nouvelles rémunérations verront bien le jour au prochain exercice commercial.

Pourquoi ? Car la CFE-CGC, majoritaire (plus de 50% des voix) a signé !

Il y a tant de questions que l'on peut se poser :

- ⇒ Ce syndicat a-t-il écouté et entendu ses adhérents ?
- ⇒ Est-il cohérent de signer un accord qui engage les rémunérations de 1500 salariés pour siéger dans une commission de suivi sans pouvoir ?
- ⇒ Est-il bon dans une entreprise d'avoir un syndicat majoritaire qui peut prendre seul de telles décisions ?
- ⇒ A qui profite la signature ?

⇒ Est-il logique de signer sous prétexte que certains bureaux OD ne ferment pas ? Rien n'est écrit dans l'accord...

Les réponses à ces questions devront se faire dans les urnes du 16 au 23 Mai !

Ayez toujours le courage de dire ce que vous pensez...



Cette page est dédiée à nos **adhérents, sympathisants et collègues** qui nous ont soutenus sans relâche dans un **contexte particulièrement compliqué**. Nous avons repris leurs messages, **forts de désespoir et d'incompréhension** car c'est **la voix du terrain, des femmes et des hommes** qui donnent beaucoup pour **GENERALI**, souvent au détriment de leur vie personnelle et qui aujourd'hui se sentent **trahis** !

Merci pour votre soutien !

Cela ressemble à une braderie avant liquidation.

Nous n'avons même pas les réponses à nos questions !

Tout ce travail pour rien

Trop peu de visibilité, sentiment de perdre beaucoup !

Les « anciens » sont morts...

Inadmissible !!!

C'est de l'escroquerie, j'ai plus de 20 ans d'ancienneté, je sais de quoi je parle.

Pour une grève totale pour protester contre ce mépris

Prime d'activité plus difficile à atteindre avec des montants plus faibles

Quand je regarde la définition du mot « accord » = « arrangement entre deux ou plusieurs parties pour régler un différend, définir les modalités d'une entente, d'une convention, d'un traité... »
Comment peut-on employer le mot « accord » dans cette « négociation » ??? Le déséquilibre dans la balance est bien trop important !

Je vais devoir mettre à jour mon CV ...

Alors, on nous dit : « l'enveloppe des salaires reste la même », mais avec ce qui va être signé, la direction peut être tranquille, il va y avoir des économies...pas la moitié de cette enveloppe de salaire ne sera versée l'année prochaine....et si au moins nos contrats devenaient plus compétitifs !!!

Un grand flou demeure sur les règles de gestion (reprises, commissions de suite, sectorisation, etc...)

Scandaleux !!

Le sujet des produits que nous aurons à vendre n'a pas été traité : des frais de plus en plus élevés, des minima de cotisations élevés, des produits supprimés, un grand flou sur d'éventuels nouveaux produits à commercialiser.

Quand on profite de sa position dominante pour faire passer un accord salarial non abouti dont personne ne veut, j'ai d'autres termes en tête, mais une victoire sûrement pas !

Je parle avec mes collègues, tout le monde attend une action au siège ou autre mais en tout cas que l'on n'ait pas l'impression de se faire prendre sans rien dire.

La PR est inatteignable

Je suis dégouté !!!!!!!!!!!

Je trouve inadmissible que cette nouvelle rémunération soit signée par un syndicat

Cette rému n'est pas viable pour le réseau et je pense qu'en 2022 il n'y en aura plus.

Rémunération axée sur la production nouvelle et non sur le travail fourni (Prime de développement qui baisse etc)

Je suis scandalisée de la façon de procéder de la CFE CGC : cette décision force tout le réseau à subir leurs choix et me pousse à me demander quels sont leurs véritables intérêts ?

Les objectifs PR trop difficiles à atteindre !

Le Réseau va aller à l'épuisement total avec ce système !

« Faire toujours plus et gagner moins... »

On baisse les coûts de formation, On baisse les coûts du réseau. On essore le dernier jus et on vend.

Un grand merci à tous les acteurs pour nous avoir défendu jusqu'au bout.

Merci de nous défendre

Vous avez tout mon soutien, bon courage !!!!

Bon courage comptant sur vous pour faire le nécessaire pour nous défendre au mieux des intérêts collectifs.

Je vous remercie de ne pas capituler. Avec mes encouragements

Structure de rémunération

Même si nous n'approuvons pas, nous devons vous informer comme ne le faisons depuis le début ! Lors de chaque fin de négociation, nous informons nos adhérents et nous faisons un tract pour que l'information puisse bénéficier au plus grand nombre. **Nous étions les seuls à le faire !**

Et de notre côté, pas de propagande syndicale que ce soit via nos mails ou nos réunions d'information en OD... **Nous considérons que chacun d'entre vous est responsable et sait ce qu'il a à faire !**

Vous trouverez ci-dessous la structure simplifiée du futur modèle de rémunération.

- ⇒ **Fixe** : 1615 euros pour les PSB / 1880 euros pour les EI / 2080 euros pour les IE.
- ⇒ **Externalisation des frais** : Indemnité de repas de 18 euros par jour travaillé SANS JUSTIFICATIF. Les autres frais seront liés à l'atteinte des objectifs.
- ⇒ **Commissions d'acquisition** : Santeis 16% / Chients-Chats 16% / Emprunteur 15% / Prévoyance 15% / GAV 10% / Epargne 14% / MRH 10% / PU en euros 0,40% / PU en UC 0,85% / Fourgous en euros 0,25% / Fourgous en UC 0,50%. Ces taux sont versés si l'objectif de PR est atteint à 100% sinon proratisation (exemple : si PR atteinte à 70%, 35% de taux de versement de commission).
- ⇒ **Production de Référence (PR)** : Objectifs de PR pour un taux de commissionnement à 100 % : 17 000 pour 2020, 18 500 pour 2021 et 20 000 pour 2022. Proratisation dès 8 jours calendaires d'absence sur le même mois. Comptabilisation des primes PU pour 10%. MRH non comptabilisée.
- ⇒ **Prime de fidélisation (ex PDP)** : Plafonnée à 3500 euros annuel.
- ⇒ **Prime d'activité** : seuil de paiement à 52,5 points au trimestre pour atteindre 750 euros et ensuite 45 euros le point supplémentaire. Plafonnée à 4875 par trimestre. 1 point par contrat (sauf SANTEIS 1,5 points) 1 point pour un VL de plus de 5000 euros, 1 point pour un VP sur GPE. Bonification de 0,5 point pour la création d'un nouveau client.
- ⇒ **Organisation de fidélisation (OF)** : Vente par OF chez un client : 50 % pour le CC et 50 % pour l'OF / Vente par le CC sur RDV pris par l'OF : 80 % pour le CC et 20 % pour l'OF.
- ⇒ **Accompagnement financier sur 2 ans** : maintien de salaire (sur la moyenne des salaires 2016, 2017, 2018) SI augmentation de PR de 1750 euros en moyenne par mois par rapport à la PR moyenne réalisée en 2016, 2017, 2018.

Principales avancées obtenues par l'UNSA :

- ◇ **Maintien des commissions d'encours sur les PU/FOURGOUS signés avant la nouvelle rémunération.**
- ◇ **18 euros par jour de frais SANS JUSTIFICATIF.**
- ◇ **Rattrapage / lissage pour les commissions, primes et frais.**

- ◇ **Proratisation de la PR à partir de 8 jours d'absence.**
- ◇ **Les VL (mini 5000 euros) et VP comptent pour 1 point ainsi que les prorogations avec versement.**
- ◇ **Mise en place d'une commission de suivi.**
- ◇ **Effets futurs SANTEIS payés à l'émission du contrat.**

Nos candidats

Grand Ouest

Benjamin LEYSHON

Stéphanie VIRIOT

Richard CASELLI

Séverine BACHER

Franck BELLANGER

Nadine REYNAUD

Gregory MARIE

Céline BOXER

Philippe PAUGAM

David LAVAL

Raphael JEAN-BAPTISTE

Charles VIRIOT

Philippe CAUNEGRE

Ile-de-France/Nord Est

Joël CUNY

Mireille DUBOIS

Christophe LEGRAND

Martine DECUPERE

Sylvain BERTE

Laure ROUSSEL

Pascal MEYER

Vincent BRIATTE

Samuel CASULA



Grand Est

Solange GAUTHIER-JANIN

Nicolas FELON

Nathalie BOUSQUET

Pierre TRICAUD

Emmanuel MORANGE

Philippe SUSINI

Jean-Philippe TALON

Sylvain VESSOT

Jean-René FIVEL

Dominique TABARIE

NOS CANDIDATS INSPECTEURS

Didier BRETON

Catherine EVRESI

Jeremy MASSON

Pascal LESAGE

Gian Piero CASULA

Nathalie PERRIN

Pascal VENTUJOL

Vincent BAUDRY

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 16 AU 23 MAI 2019

LE VOTE A L'URNE...

...C'est fini!

Avec le vote électronique,
je vote sans contrainte

Mon vote est personnel
et confidentiel!



Voter UNSA
c'est facile!

Autonome et indépendant

